

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Membres votants : 29

Le 13 février 2024 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 7 février 2024. Publication de la convocation le : 8 février 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA a donné procuration à Mme Monique KERAVEC  
M. Michel COLLOREC a donné procuration à M. Michel ANSQUER  
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Armelle BRARD

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Michel ANSQUER

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 20 FEV. 2024

Délibération n° 2024-016 : Subvention à l'école d'Esquibien pour un voyage scolaire

Rapporteur : M. Didier LOAS

M. Le Maire expose à l'assemblée :

L'école d'Esquibien envisage d'organiser un voyage concernant 26 élèves à destination de Montignac. Aussi, une demande de financement est sollicitée auprès de la commune.

Le financement prévisionnel du voyage est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Coût voyage (26 élèves)	13 922,00 €	Subvention commune	4 500,00 €
		Subvention APE	4 500,00 €
		Contribution familles (26 * 189€)	4 914,00 €
		Autre financement	8,00 €
TOTAL	13 922,00€	TOTAL	13 922,00 €

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 31 janvier 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser l'attribution d'une subvention de 4 500 € à l'école d'Esquibien pour l'organisation d'un voyage scolaire ;
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le Maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Michel ANSQUER